

VOIX#10 AUTOMNE 2017 SOLIDAIRES



L'EXPERTISE UNIVERSITAIRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



07



DOSSIER Justice migratoire

POLITIQUES MIGRATOIRES · RÉFUGIÉS À L'ULIÈGE
HOSPITALITÉ · LUTTE CONTRE LES PRÉJUGÉS

SOMMAIRE/VOSO#10



03

ÉDITO



Loin des yeux, près du cœur

CLAIRE WILQUET



04

NORD & SUD



Au-delà du commerce équitable

CLAIRE WILQUET



07

DOSSIER
Justice
migratoireLes nouvelles frontières
de la politique migratoire européenne

CLAIRE CHEVRIER

Vers la Justice migratoire

DÉCLARATION FINALE DES ASSISES CITOYENNES SUR LES MIGRATIONS

Liège, commune hospitalière ?

COLLECTIF LIÉGEOIS POUR LA JUSTICE MIGRATOIRE

L'Université de Liège : partenaire actif
dans le parcours de vie de réfugiés

NICOLE TATON & CHRISTINE MEURENS



18

ÉTUDIANTS SOLIDAIRES



Contre leurs murs, bâtissons des ponts !

CLAUDIA INGABIRE MUGANZI

ÉDITO/VOSO#10

Loin des yeux,
près du cœur

Ce sont des sentiments opposés qui nous ont animés pendant la préparation de ce dossier, comme les deux faces d'une médaille. Côté pile, le cœur serré devant ces personnes forcées de tout quitter, jetées sur les routes par la guerre et la violence et qui après un long trajet sont accueillies chez nous du bout des lèvres, utilisées par ceux qui surfent sur la peur de l'Autre pour asseoir leur popularité. La révolte aussi devant les choix politiques faits par l'Europe et ses États membres en matière de migration : celui de fermer ses frontières à ceux qui viennent réclamer son aide, de laisser d'autres s'en occuper, loin des yeux et des cœurs.

Côté face, c'est un élan de solidarité que suscite chez nous la présence de l'Autre en difficulté. C'est surtout aussi l'espoir de sentir chez d'autres cet élan et ce sentiment de force, quand il se structure dans des actions concrètes qui permettent d'améliorer le quotidien des migrants et d'influencer les politiques ; ceci afin de construire une vision de la société où la peur, le rejet de l'étranger et le repli sur soi ne constituent pas l'unique horizon, une société basée sur l'accueil et le respect de la dignité humaine.

Pour cette année académique qui commence, UniverSud-Liège a décidé de mettre ses forces dans ce mouvement. Si vous aussi vous souhaitez y prendre part, n'hésitez pas à nous rejoindre. ●

CLAIRE WILQUET, UNIVERSUD-LIÈGE



UniverSud-Liège

Traverse des Architectes 2
Bâtiment B3D
4000 Liège - Belgique
+32 4 366 55 43
universud@ulg.ac.be

Éditeur responsable
Valérie Wambersy

Coordinatrice du magazine
Claire Wilquet

Conseil de rédaction : Rachel Brahy, Laurent Deutsch, Jean-Jacques Grodent, Jérémy Hamers, Jean-Michel Lafleur, Marta Luceno, Bénédicte Maccatory, Nas-sim Moula, Michel Moutschen, Pierre Ozer, Luca Piddiu, Gautier Pirotte, Philippe Vincent, Luc Courard, Valérie Wambersy.

DESIGN & MISE EN PAGE PEPUP © 2017

VOIX#10 AUTOMNE
SOLIDAIRES 2017



UniverSud-Liège dispose d'une batterie d'outils pédagogiques pour parler des parcours et des politiques migratoires, des frontières, des stéréotypes, de l'intégration et pour déconstruire les préjugés. Si vous souhaitez aborder ces questions dans vos cours, vos cercles, vos collègues ou vos amis... n'hésitez pas à nous contacter !

Plus d'infos : claire.wilquet@ulg.ac.be



NORD & SUD



Au-delà du commerce équitable

L'EXEMPLE DE LA COOPÉRATIVE CAFÉ CHORTI

Histoire de café

Tout commence en 1994, lorsque Dimitri Lecarte, fraîchement diplômé et souhaitant se rendre utile, part au Guatemala, dans la région Chorti, à la frontière entre le Honduras et le Salvador. Dans cette région vivent les indiens Chorti, l'une des 23 ethnies d'indiens descendantes des Mayas. Il rejoint un prêtre envoyé par sa paroisse pour mener des projets humanitaires. Cette expérience de 3 ans dans la mission lui fait prendre conscience que si les projets humanitaires peuvent être nécessaires pour répondre à une crise, ils créent des dépendances, surtout si la situation d'« urgence » s'installe. Il lui a donc semblé nécessaire de mettre en place les conditions d'un développement basé sur les savoir-faire de la population, sur leur travail. Dans le cas des indiens Chorti, ce développement paraît alors pouvoir se construire sur la culture du café.

Il faut savoir que dans les années 80, suite à l'insuffisance de l'offre mondiale de café par rapport à la demande, les institutions financières ont poussé les agriculteurs à entreprendre dans la culture du café. Les indiens Chorti se sont engagés dans la production sans bien en cerner les tenants et les aboutissants. En effet, ils n'avaient pas de contact quotidien avec l'argent, ni de notions sur le fonctionnement d'un prêt financier, avec capital et intérêt, ni d'idée de la valeur du café sur les marchés internationaux. Poussés par la demande, ils se sont lancés malgré tout dans la production de café. Après 4 ans - temps nécessaire pour qu'une culture commence à produire - ils n'ont pu trouver d'acheteurs prêts à payer un prix suffisant pour vivre de leur production et rembourser ne serait-ce que les intérêts de leur emprunt, ceux-ci pouvant monter jusqu'à 30% du capital

emprunté. Certains ont vu leurs terres saisies par les banques; d'autres ont dû partir comme travailleurs agricoles dans d'immenses plantations, payés 1 à 2 euros par jour, provoquant l'explosion de leur famille; d'autres encore ont continué à produire vaille que vaille, acculés par les dettes à rembourser.

C'est dans cette situation que Dimitri Lecarte a lancé la réflexion avec les indiens Chorti quant à la possibilité de baser leur développement sur la production de café. Le commerce équitable, à l'époque bien moins connu qu'aujourd'hui, leur est apparu comme étant la solution idéale. En effet, cela leur ouvrait la possibilité de se positionner sur le marché de l'exportation en formant les producteurs et en leur proposant une filière où leur café serait transformé et commercialisé avec un accord sur le prix minimum.

LE COMMERCE
équitable, à l'époque bien moins
connu qu'aujourd'hui,
leur est apparu comme étant
la solution idéale

L'intérêt pour les indiens Chorti était surtout de pouvoir construire une relation sur le long terme qui consolide leur marché. Un bon client n'est pas forcément un client équitable, ni même forcément un client proposant un prix élevé, mais bien un client qui s'engage sur le long terme. Cet engagement est important car les producteurs de café, à l'instar de tous les agriculteurs du Sud comme du Nord, doivent préfinancer leurs récoltes: ils doivent acheter des graines, de l'outillage, éventuellement des engrais - même

organiques, car ils ne possèdent pas assez de terres pour disposer de matières végétales permettant de produire les volumes de compost nécessaires à la fertilisation adéquate des plantations - ..., et tout cela avant d'avoir touché l'argent de la vente de leur récolte. Ils doivent donc emprunter et s'endetter. Savoir qu'ils ont un client qui leur achètera à un prix garanti est essentiel pour planifier leur production et investir avec assurance dans leur propre développement.

Ils se sont donc lancés avec la certification Max Havelaar afin de pouvoir exporter leur café labélisé sur le marché international. Mais ils se sont bien vite frottés aux limites des certifications du commerce équitable.

Limites & dérives des certifications du commerce équitable

Si certaines organisations garantissent que les produits ont été faits dans des conditions sociales décentes et sur la base d'une relation construite et négociée sur le long terme avec les producteurs, les certifications, en général, se basent essentiellement sur le respect d'un cahier des charges. Les cultivateurs n'ont aucun pouvoir de négociation sur les conditions, ils doivent s'y conformer et sont contrôlés dans les plus petits détails. Peu importe si ces contraintes organisationnelles viennent heurter leur mode de fonctionnement et de vie. Par ailleurs, la mise en place de ce cahier des charges a un coût significatif difficile à rentabiliser et qui ne l'est généralement que grâce aux subsides octroyés aux producteurs qui peuvent prétendre au label. Quant au prix d'achat, s'il y a un accord sur le prix minimum, le producteur n'a cependant aucune visibilité sur le prix auquel est vendu son café dans les commerces occidentaux.



Cette asymétrie du pouvoir de décision et de l'information reflète un rapport Nord-Sud qui, malgré sa volonté d'être équitable, reste inégal.

L'un des avantages du commerce équitable est qu'il propose un préfinancement des récoltes. Cependant, si certaines organisations de commerce équitable préfinancent les récoltes sur fonds propres ou prennent en charge les intérêts, d'autres labels proposent simplement aux producteurs de passer par des organismes de prêt indépendants « certifiés » équitables. Ces organismes peuvent réclamer jusqu'à 10% d'intérêt, ce qui est en dessous des taux classiques mais reste une somme non négligeable et ne résout pas le problème de l'endettement. Soulignons également qu'avec l'augmentation des consommateurs sensibilisés

aux problématiques des producteurs, le marché de l'équitable n'a cessé de grandir et la grande distribution, par l'odeur alléchée, a fait entrer ces produits dans ses rayons, redorant au passage son image mais sans changer ses pratiques. Ainsi Oxfam^{#01}, à l'instar de nombreux acteurs et analystes du commerce équitable, dénonce des pratiques peu éthiques telles que l'absence d'engagement dans la durée, des ruptures de contrat soudaines avec les partenaires producteurs, des délais de paiement longs - plutôt que des avances sur commande qui permettent le préfinancement - ou encore la réduction du pourcentage d'ingrédients équitables dans les produits dits mixtes. Les grandes surfaces font également payer aux fournisseurs certains services comme le référencement en catalogue ou la mise en valeur en rayon.

Par ailleurs, afin de proposer à leur clientèle des produits à un prix minimum, les grandes surfaces font pression pour diminuer les coûts de production, tirant vers le bas la qualité intrinsèque du produit et ses qualités extrinsèques, à savoir les conditions sociales et environnementales de production. Par exemple, les labels de grande distribution, tels que Fairtrade ou Max Havelaar, autorisent les produits issus de plantations plus enclines aux violations des droits des travailleurs. Cela a pour conséquence de mettre en concurrence les petits producteurs avec ces plantations. La grande distribution fait également pression afin de rabaisser les critères de l'équitable, et les certifications, qui dépendent du nombre de clients pour assurer leur survie, se retrouvent prises dans un conflit d'intérêt. On assiste alors à un nivellement par le bas du commerce équitable. Celui-ci, initialement créé pour contrer les injustices engendrées par le commerce international classique, est rattrapé par la logique commerciale de maximisation des profits des acteurs dominants, au détriment de la lutte contre les inégalités Nord-Sud.

Finalement, c'est un peu le scénario des années 80 qui se reproduit ; peut-être en moins brutal certes, mais avec l'augmentation de la demande en café équitable se crée une pression chez les producteurs pour qu'ils intègrent la filière sans tenir compte de leurs capacités et de leurs intérêts à la reconversion. C'est de cette façon que la communauté des indiens Chorti s'est endettée pour monter dans le train de l'équitable mais aujourd'hui, selon Dimitri Lecarte, si l'on interroge les associés de la coopérative, la plupart diront qu'ils vivent moins bien maintenant qu'il y a 25 ans, que leur situation de vie est bien plus critique et dépendante de la finance.

#01 [HTTP://WWW.OXFAMMAGASINMONDIE.BE/2015/02/04/ACHETER-SON-PRODUIT-EQUITABLE-MAGASINS-OXFAM-VS-SUPERMARCHES/#.WVTXKLZV00](http://www.oxfammagasinmondie.be/2015/02/04/ACHETER-SON-PRODUIT-EQUITABLE-MAGASINS-OXFAM-VS-SUPERMARCHES/#.WVTXKLZV00)

[HTTP://WWW.OXFAMMAGASINMONDIE.BE/2013/03/04/QUELLES-STRATEGIES-POUR-OXFAM-FACE-A-LINDUSTRIALISATION-DE-LEQUITABLE/#.WVTOCALZV01](http://www.oxfammagasinmondie.be/2013/03/04/QUELLES-STRATEGIES-POUR-OXFAM-FACE-A-LINDUSTRIALISATION-DE-LEQUITABLE/#.WVTOCALZV01)

Au-delà du commerce équitable : construire sa propre filière

Après 11 ans de certification Max Havelaar, et confrontée à ses limites, la coopérative de producteurs a senti la nécessité de prendre un nouveau tournant. Pas question de laisser tomber ou de tout changer du jour au lendemain : l'idée était plutôt de faire évoluer le système. C'est à cette époque qu'au Nord, les mouvements de solidarité avec les producteurs locaux, au travers notamment des circuits courts, sont nés et se sont développés grâce à des consommateurs de plus en plus conscientisés. Si, au Guatemala, le produit est différent, les problématiques des cultivateurs sont les mêmes. Café Chorti a alors eu l'idée de créer sa filière en circuit court. Court non pas en distance géographique - aux dernières nouvelles le café ne pousse pas en Belgique - mais court à travers la relation entre producteurs et consommateurs, c'est-à-dire sans intermédiaires. Ils sont ainsi revenus aux prémices du commerce équitable, lorsque la filière était construite sur un modèle intégré, avec un seul acteur mettant en contact direct les producteurs et les consommateurs.

Le projet n'était pas mince : il a fallu construire la filière intégrée, de l'exportation à la distribution en passant par la conservation, l'emballage et la torréfaction. Et puis surtout, n'ayant plus de certification, il a fallu construire un marché. Pendant plusieurs années, Café Chorti a cherché à résoudre cette difficulté avant d'avoir l'idée de former une coopérative internationale qui permettrait de construire une relation de confiance, pour garantir le respect des critères environnementaux, sociaux et économiques qui sont ceux qui motivent le consommateur à acheter équitable. C'est ainsi que la coopérative multinationale à finalité sociale Café Chorti est née. Cette coopérative regroupe tous les acteurs de la chaîne commerciale : les producteurs

de café, bien entendu, mais également le transformateur, les distributeurs, les consommateurs, la coopérative qui finance au niveau local, et tous ceux qui ont l'envie de participer. Les parts des coopérateurs servent à préfinancer les récoltes. La participation permet à chaque maillon de la chaîne, individu ou personne morale^{#02}, de participer aux assemblées générales et d'avoir le droit de vote. Ce mode de fonctionnement permet d'explorer ensemble les plus petits détails relatifs à l'organisation et au partage de l'information. La transparence de la chaîne est ainsi garantie. Ensemble, ils ont par exemple déterminé la valeur du café : il a fallu calculer au plus juste, pour couvrir les coûts, de sorte que tout le monde puisse tirer un revenu suffisant et que les producteurs puissent, comme ils le souhaitent, dégager 25% de bénéfice à réinvestir dans leur exploitation. Et ce, sans que le prix ne soit prohibitif pour le consommateur. Un casse-tête qui aura mis 3 ans à être résolu^{#03}.

Consommateurs et producteurs tirent avantage de cette transparence : les premiers parce qu'ils ont accès à un café de qualité dont ils connaissent les conditions de production, les seconds car leur produit est mis en valeur. Les consommateurs informés acceptent de payer le prix juste et les coopérateurs, convaincus, deviennent les ambassadeurs du café. Le bouche-à-oreille fonctionne et, lentement mais sûrement, le marché de la coopérative se consolide. Enfin, selon Dimitri Lecarte, l'une des plus grandes victoires de la rencontre permise par le système coopératif est la découverte, pour les producteurs, du goût que les consommateurs vouent à leur café. Cette prise de conscience et la fierté qui en découle est le plus grand moteur d'engagement et de responsabilisation des associés dans la coopérative, et a également donné aux producteurs le goût de boire du café d'exportation.

Des modèles à réinventer

L'établissement de la coopérative ne s'est pas faite sans difficultés : elle n'a pas échappé aux questionnements et aux conflits organisationnels, mais par la force des choses elle a dû avancer et aujourd'hui si la croissance est légère le marché est solide. En 10 ans, elle a généré un capital de 200 000 euros pour financer les récoltes. Pour y arriver, il a fallu être à la fois créatif dans le mode de fonctionnement et rigoureux dans l'analyse des coûts.

Au vu des inégalités que crée et renforce le système commercial actuel, c'est tout un modèle économique qui est à réinventer. On peut commencer petit, l'important étant de sortir des cadres habituels pour inventer de nouvelles manières de produire, de consommer, d'échanger, d'investir, de créer de l'emploi... Les jeunes diplômés et les chercheurs en économie disposent de compétences précieuses pour construire des modèles et des activités innovantes, économiquement viables, socialement justes et écologiquement durables. Quant à nous, consommateurs, nous avons le réel pouvoir d'orienter les marchés - l'explosion du marché de l'équitable le prouve. À nous de rester informés et attentifs afin que les critères de justice sociale et les critères environnementaux soient au centre des préoccupations et restent à la hauteur des enjeux. ●

CLAIRE WILQUET, UNIVERSUD-LIÈGE

#02 L'INVESTISSEMENT EST TROP ÉLEVÉ POUR UN PRODUCTEUR QUI NE GAGNE QUE 500 À 800 EUROS PAR AN.

#03 ILS SONT ARRIVÉS À UN MONTANT DE 260 \$ LE SAC DE 46KG DE CAFÉ VERT. EN COMPARAISON DANS LE COMMERCE ÉQUITABLE LE PRIX MINIMUM EST DE 146 \$ / SAC (ENVIRON 128 EUROS), QUI PEUT AUGMENTER EN FONCTION DE LA FLUCTUATION DES MARCHÉS. LA DIFFÉRENCE EST NOTABLE ET POSE QUESTION.



DOSSIER



08 |

Les nouvelles frontières
de la politique migratoire européenne
CLAIRE CHEVRIER



12 |

Vers la Justice migratoire
DÉCLARATION FINALE DES ASSISES CITOYENNES SUR LES MIGRATIONS



14 |

Liège, commune hospitalière ?
COLLECTIF LIÉGEOIS POUR LA JUSTICE MIGRATOIRE



16 |

L'Université de Liège : partenaire actif
dans le parcours de vie de réfugiés
NICOLE TATON & CHRISTINE MEURENS



07 |

DOSSIER
Justice
migratoire

POLITIQUES MIGRATOIRES · RÉFUGIÉS À L'ULIÈGE
HOSPITALITÉ · LUTTE CONTRE LES PRÉJUGÉS

DOSSIER



Les nouvelles frontières de la politique migratoire européenne

L'Union européenne et les réfugiés

Les conflits et les persécutions poussent des millions de personnes sur la route. Si la majorité des exilés restent à proximité de leur lieu d'origine, un certain nombre d'entre eux souhaite rejoindre l'Europe. Entre 2005 et 2015, les demandes d'asile déposées dans les pays européens ont augmenté de 650%⁴⁰¹, en grande partie en raison du conflit syrien. Face à cette augmentation, plutôt que de développer sa politique d'accueil, l'Union européenne tente d'endiguer les flux migratoires en verrouillant ses frontières et en passant des accords avec des pays du sud de la Méditerranée pour qu'ils arrêtent les migrants avant que ceux-ci n'arrivent aux portes de l'Europe. On parle d'externalisation des politiques migratoires. Pour ce faire, elle conditionne l'octroi de l'aide au développement à la mise en place par les pays tiers de stratégies de gestion des flux migratoires : pénalisation des réseaux clandestins, renforcement des contrôles frontaliers, adaptation des cadres législatifs... Elle le fait avec des pays qui, comme la Mauritanie, ont plutôt une tradition d'ouverture, mais également avec des États qui ne sont pas réputés pour leur respect des droits humains. Au niveau interne, en septembre 2015, le Conseil européen adopte un plan pour

relocaliser 160 000 demandeurs d'asile situés en Grèce et en Italie vers les autres pays membres. En novembre, les pays du groupe de Visegrád (République Tchèque, Slovaquie, Hongrie et Pologne) verrouillent leurs frontières et rejettent les quotas de réfugiés⁴⁰². En revendiquant les politiques migratoires et l'asile comme relevant de la souveraineté nationale, ils imposent la « solidarité flexible ». Chaque membre doit pouvoir choisir combien de réfugiés il souhaite accueillir, dans quelles conditions, mais également déterminer quelle sera sa contribution financière à la gestion de la crise. Après la fermeture de la route des Balkans, la Grèce et l'Italie, responsables de la gestion des frontières extérieures et de l'examen des demandes d'asile, se trouvent débordées.

La coopération Turco-Européenne

C'est dans ce contexte que les chefs d'État des 28 pays membres de l'Union Européenne et leurs homologues turcs ont entrepris en 2015 des négociations qui ont donné lieu à la déclaration du 18 mars 2016⁴⁰³. Les négociations sont une réponse aux désaccords entre les membres de l'Union sur la question du soutien aux réfugiés.

LEXIQUE

Est **MIGRANT**, tout individu vivant dans un autre territoire que celui de sa naissance pendant une durée supérieure à une année.

Un **RÉFUGIÉ** est une personne forcée de quitter son pays pour se protéger des persécutions qu'elle subit. Entre la demande de protection et l'obtention du statut de réfugié, le migrant est un **DEMANDEUR D'ASILE**. Ces catégories rassemblent des groupes de personnes particulièrement vulnérables : elles peuvent être traumatisées et isolées. Ce statut de réfugié est donné par un État et est régi par la convention de Genève de 1951.

Une personne « **SANS-PAPIER** » est une personne vivant sur un territoire étranger sans titre de séjour ou visa. Cela peut être le cas de personnes qui n'ont jamais fait de demande de statut, de personnes dont le titre de séjour a expiré (un étudiant qui reste dans le pays où il a fait des études alors qu'elles sont terminées), une personne déboutée du droit d'asile qui ne quitte pas le territoire... On parle également **DE MIGRANT EN SITUATION IRRÉGULIÈRE** pour parler de personne séjournant à l'étranger sans avoir de titre de séjour en règle.

Un **MENA** (Mineur Étranger Non Accompagné), est une personne migrante de moins de 18 ans isolée de ses parents. Ce peut être un demandeur d'asile, un réfugié, un sans-papiers...

LA CONVENTION DE GENÈVE DE 1951

Suite aux larges mouvements de population de la Deuxième Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies rédige la Convention relative au statut des réfugiés. Plus communément appelée la convention de Genève de 1951, elle définit le terme réfugié et cadre les obligations des États quant à la protection des victimes de persécution. La convention est le support des politiques européennes concernant la demande d'asile et le statut de réfugié.

Est réfugié toute personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (p. 16).

Les États signataires de la convention s'engagent à accueillir et protéger les réfugiés sans discrimination et ne peuvent expulser ou refouler « de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » (p. 32).

Lire la Convention de Genève : <http://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62>



Le but est de mettre fin aux migrations irrégulières par la fermeture des routes migratoires et le démantèlement de l'organisation des passeurs. Derrière ceci, il y a surtout la volonté de l'Europe de fermer les routes migratoires qui passent par la Turquie. Or, la Turquie est une zone cruciale dans la gestion des flux migratoires vers l'Europe car elle se situe sur le passage de deux trajets : la route pédestre des Balkans et la voie maritime de la Méditerranée orientale. Elle partage également une frontière poreuse avec la Syrie.

Ainsi, dans cette déclaration, la Turquie s'est engagée à prendre « toutes les mesures nécessaires pour éviter que de nouvelles routes de migration irrégulière, maritimes ou terrestres, ne s'ouvrent au départ de son territoire en direction de l'UE, et (à coopérer) avec les États voisins ainsi qu'avec l'UE à cet effet. » D'autre part, les migrants partis de la Turquie pour les îles grecques ne demandant pas l'asile ou dont la demande d'asile a été jugée infondée ou irrecevable sont renvoyés en Turquie. Par ailleurs, si la Turquie avait signé la Convention de Genève, elle avait cependant émis une restriction géographique : seuls les citoyens européens pouvaient bénéficier du statut de réfugié. En 2015 et en préparation de la déclaration, la Turquie a donc créé un statut de protection temporaire à destination des Syriens exilés sur son territoire. Cela a permis l'adoption du programme « un pour un » : un migrant irrégulier intercepté en Grèce passé par la Turquie y sera renvoyé. Pour chaque migrant renvoyé, un demandeur d'asile régularisé depuis la Turquie sera accepté et relocalisé en Europe. Ce programme a un nombre de places limité à 72 000 personnes.

#01 EUROSTAT : [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:ASYLUM_APPLICATIONS_\(NON-EU_IN_THE_EU-28_MEMBER_STATES,_2005%E2%80%932015_\(CZ&B9\)_\(THOUSANDS\)_YB16-FR.PNG](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:ASYLUM_APPLICATIONS_(NON-EU_IN_THE_EU-28_MEMBER_STATES,_2005%E2%80%932015_(CZ&B9)_(THOUSANDS)_YB16-FR.PNG)
 #02 LES HONGROIS REFUSENT LE PLAN PAR RÉFÉRENDUM.
 #03 À RETROUVER EN LIGNE : <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/03/18-eu-tur-key-statement/>

RÈGLEMENTATIONS EUROPÉENNES

L'**ESPACE SCHENGEN** garantit le libre mouvement et le droit d'établissement des citoyens européens sur le territoire de l'Union. Il implique la suppression des contrôles aux frontières intérieures du territoire de l'Union Européenne et le transfert de la responsabilité des contrôles aux pays ayant une frontière extérieure, comme la Roumanie ou l'Espagne, par exemple.

FRONTEX est l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. En coordonnant les activités de contrôle, elle vient en soutien aux pays ayant une frontière extérieure. Bénéficiant de matériel militaire, elle recueille des informations sur les routes migratoires, identifie les migrants, démantèle les réseaux de passeurs et détruit leurs bateaux.

Le **RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN COMMUN (RAEC)** a pour objet d'harmoniser les politiques nationales des pays membres, de faciliter la procédure d'asile, d'améliorer le traitement impartial, rapide et qualitatif des demandes de protection, de garantir le non-refoulement des demandeurs vers des territoires dangereux et des conditions dignes et décentes d'accueil des demandeurs et des bénéficiaires de la protection internationale européenne. S'il se veut commun et uniformisé, les États ont tout de même une grande part de liberté, notamment quant aux conditions d'accueil des réfugiés et à la gestion de leurs frontières.

Le **RÈGLEMENT DE DUBLIN** impose aux réfugiés de déposer leur demande d'asile dans le premier pays de l'UE qu'ils atteignent. Il est problématique car il concentre les responsabilités du traitement des demandes d'asile sur les pays ayant une frontière extérieure. Ces derniers peuvent se trouver débordés, entraînant des conditions d'accueil difficiles et insuffisantes. C'est le cas de l'Italie et de la Grèce, par exemple. Le demandeur d'asile peut se retrouver dans un pays réfractaire à l'accueil de réfugiés, et isolé des personnes qu'il connaît en Europe.

EURODAC est la base de données européenne rassemblant les identités et les empreintes digitales de toutes les personnes entrant sur le territoire de l'Union. Elle permet notamment d'identifier le pays d'arrivée des migrants et de les y renvoyer selon le règlement de Dublin.

Lire la brochure sur le régime d'asile européen commun de la commission européenne : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/e-library/docs/ceas-fact-sheets/ceas_factsheet_fr.pdf

De plus, la Turquie souhaitait bénéficier d'un régime de visa plus favorable à la circulation de ses citoyens au sein de l'Union, d'une intégration plus forte de l'État au sein de l'union douanière et de la relance des négociations d'adhésion¹⁰⁴. En raison des récentes tensions diplomatiques, ce dernier point est à l'heure actuelle suspendu. En ce qui concerne le nombre d'arrivées en Grèce, les actions entreprises se révèlent efficaces.

Alors qu'en 2016, la commission européenne enregistrait 1700 arrivées quotidiennes en Grèce et un total de 1150 décès ou disparitions en mer Égée, en 2017, les arrivées sont réduites à 52 par jour et 105 personnes décédées ou disparues. Le nombre de personnes entreprenant ce voyage périlleux a donc clairement diminué. Mais est-ce une bonne nouvelle ?

L'accord de la honte

Les accords pris, sous forme de déclaration, par l'UE et la Turquie posent problème à plusieurs niveaux. D'abord, verrouiller une route ne résout rien. Au contraire, lorsqu'une route migratoire se ferme, de manière physique ou administrative, une autre s'ouvre ailleurs, souvent plus dangereuse, occasionnant plus de risques pour ceux qui sont déterminés à venir en Europe. Ensuite, avec le virage autocratique du président turc Erdogan, le traitement réservé aux journalistes et aux contestataires et la relation compliquée qu'entretien le pays avec ses minorités, considérer la Turquie comme un État sûr pour des populations vulnérables est paradoxal. De manière plus fondamentale, c'est le principe même d'externalisation des politiques migratoires qui pose problème. L'Union européenne se déleste de ses responsabilités vis-à-vis des migrants et n'aide que chichement les populations vulnérables. C'est surtout le signe de la faiblesse de la solidarité entre pays européens. En effet, la règle en vigueur pour les demandes d'asile est que

celles-ci doivent être déposées dans le premier pays européen où les migrants posent le pied. Les pays frontaliers comme la Grèce et l'Italie sont débordés. Plutôt que de revoir cette règle et de répartir les candidats à l'asile au sein des pays européens, les accords d'externalisation les renvoient en dehors de l'Europe, là où ils risquent d'être moins protégés et surtout loin des

yeux - et donc loin du cœur - des populations européennes. *A contrario*, l'aide versée à la Turquie, du fait qu'elle garde les migrants sur son territoire, aurait pu être investie dans des projets pour les migrants qui auraient été plus largement accueillis en Europe, créant des emplois mais surtout une culture d'accueil et de solidarité. Enfin, cette déclaration donne un exemple négatif pouvant inciter

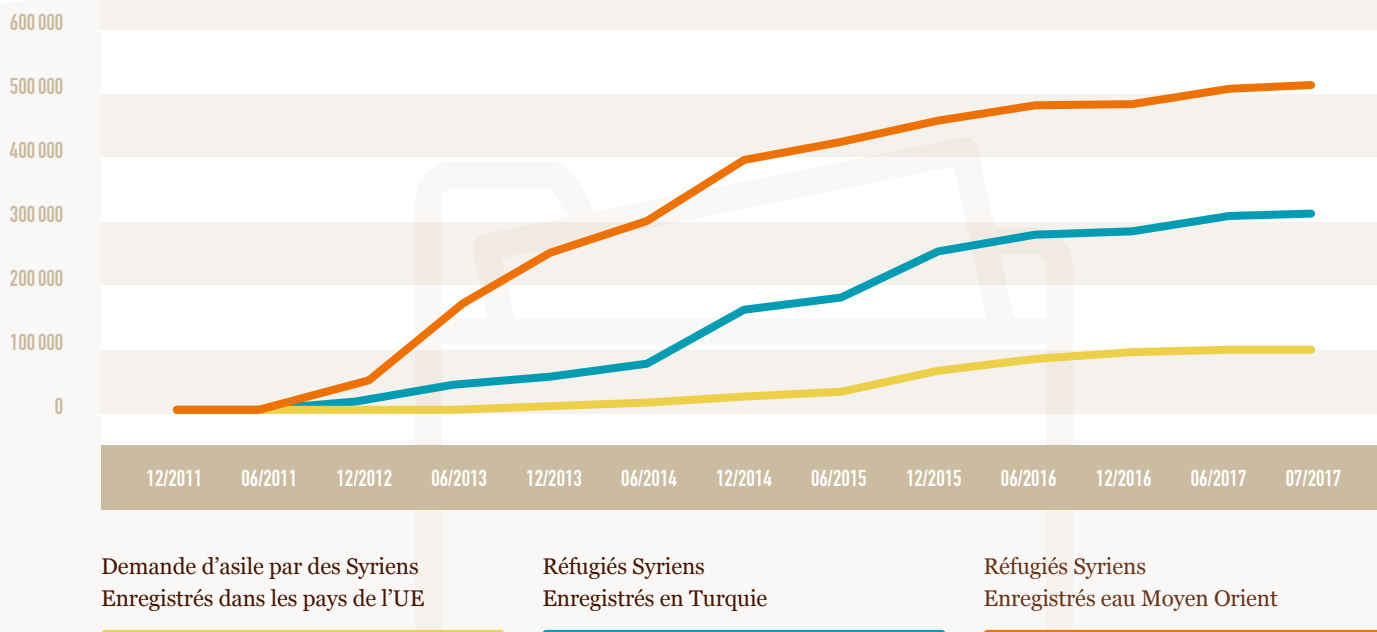
d'autres États à se dédouaner eux aussi de leurs responsabilités morales et humanitaires quant à leur soutien aux réfugiés. Les coopérations de ce type se multiplient depuis plusieurs années. Déjà mis en œuvre avec le Maroc ou la Tunisie, l'UE prévoit de développer de nouveaux accords avec la Libye, par exemple. Plus généralement, l'Union Européenne et l'Union Africaine se rapprochent afin d'approfondir leur coopération. Des partenariats avec le Nigeria, le Niger, l'Éthiopie, le Sénégal et le Mali sont en négociation. L'Europe représente un espace de paix, de solidarité et l'espoir d'une vie sûre et confortable pour les migrants, mais les valeurs démocratiques, égalitaires et humanistes de l'UE se dissolvent dans la gestion des flux migratoires, donnant une impression d'hypocrisie de moins en moins soutenable.

Une campagne pour la Justice migratoire

En vue de dénoncer la stratégie européenne d'externalisation des politiques migratoires est née la plateforme pour la Justice migratoire coordonnée par le CNCD-11.11.11 et dont fait partie UniverSud-Liège.

LES ACCORDS pris par l'UE et la Turquie posent problème à plusieurs niveaux

Les réfugiés et demandeurs d'asile Syriens enregistrés, cumul depuis 2011



Ce groupe d'organisations défend :

- la lutte contre les inégalités pour que toute personne puisse vivre décemment là où elle souhaite vivre ;
- la mise en place de voies d'accès sûres et légales au sol européen et la fin des violences aux frontières ;
- l'instauration de l'égalité de droits afin de mettre fin au dumping social ;
- la déconstruction des préjugés et la construction d'un discours objectif et constructif sur les migrants.

La plateforme a récemment tenu des assises citoyennes un peu partout en Belgique. De ces assises est sorti un texte qui propose une autre vision de la gestion des migrations, basée sur l'accueil, l'ouverture, la solidarité et le respect de la dignité humaine que vous trouverez un peu plus loin dans ce dossier.

Et à notre niveau ?

Il y a plusieurs niveaux d'action possible contribuer à mettre en œuvre la Justice migratoire : s'informer correctement et ne pas se laisser influencer par les populismes politiques et médiatiques ; s'imaginer devenir réfugié ; échanger avec ses voisins ; rejoindre une association ; rencontrer, échanger, héberger un réfugié ou un sans-papier ; faire valoir ses droits et ses devoirs et ceux de nos représentants politiques ; voter pour et interpellier nos représentants ; demander que nos communes, nos états, notre Union Européenne deviennent hospitaliers comme le propose la campagne Communes Hospitalières dont il est question dans un des articles de ce dossier.

Se rassembler pour mieux se faire entendre

Deux jours de rencontres et de protestations : le 12 Décembre 2017, contre-sommet européen - pour mieux comprendre le phénomène ; et le 13 décembre 2017, occupation au pied de la Commission Européenne et du Conseil Européen - pour se faire entendre. Plus d'infos : <http://www.cncd.be/13decembre> ●

CLAIRE CHEVRIER, ÉTUDIANTE EN POPULATION & DÉVELOPPEMENT

Lire la déclaration : <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/03/18-eu-turkey-statement/>

Lire le sixième rapport des progrès de la mise en œuvre (en anglais) : <http://www.refworld.org/docid/59477d454.html>

Pour mieux comprendre les enjeux des politiques migratoires européennes, consultez le site du CNC-D-11.11.11 : <http://www.cncd.be/~campagne-justice-migratoire->

Pour s'engager dans la campagne, n'hésitez pas à contacter UniverSud-Liège ou l'antenne du CNC-D-11.11.11 de votre province.

#04 AU VUE DES DÉRIVES DU RÉGIME ACTUELLEMENT EN PLACE EN TURQUIE AUTOCRATIQUES L'ADHÉSION EST AUJOURD'HUI SUSPENDU.



DOSSIER



Vers la Justice migratoire

DÉCLARATION FINALE DES ASSISES CITOYENNES SUR LES MIGRATIONS

Le monde est traversé par de profondes mutations qui débouchent notamment sur la montée des replis identitaires, du nationalisme et de la xénophobie, dont les principales cibles sont les migrants. Dans le même temps, les initiatives citoyennes de rencontres se multiplient et refusent au quotidien un discours qui opposerait un « nous » imaginaire à un « eux » tout aussi fictif.

Ce n'est pas une crise migratoire à laquelle nous faisons face, c'est une crise d'humanité

Des dizaines de milliers de personnes ont perdu la vie au cours des deux dernières décennies aux frontières de l'Europe. Rien qu'en 2016, plus de 5000 personnes sont mortes en mer Méditerranée; un record absolu alors que l'Europe était censée prendre des mesures pour stopper les morts aux frontières. Des centaines de milliers de personnes qui ont fui les conflits, les persécutions et la misère croupissent dans des camps dans des conditions innommables, en dehors de l'Europe ou en son sein, dans l'attente d'une protection internationale. Mais l'Europe n'entend pas leur offrir de perspective; au contraire, elle cherche par tous les moyens à les empêcher d'arriver.

Nous serions « envahis », ils seraient « toute la misère du monde », ils seraient « une menace »; or de nombreuses études démontrent le contraire. Les migrants en Europe sont loin d'être si nombreux: l'Europe n'accueille que 6% des réfugiés dans le monde, neuf sur dix résidant dans les pays en développement. Les migrants sont également loin de représenter « toute la misère du monde »: les personnes migrantes sont des femmes,

des hommes, des enfants de toutes origines et de toutes conditions sociales, parfois hautement qualifiés. Certaines ont choisi de migrer, d'autres y ont été forcées. Les causes des migrations sont multiples. Mais, contrairement à une idée fausse, les migrations ont généralement un impact positif sur les économies des pays d'accueil. Le dumping social n'est par ailleurs pas lié aux migrants eux-mêmes, mais à la course au moins-disant social engendrée par un modèle économique fondé sur la compétition de tous contre tous, et dont les migrants privés de droits sont les principales victimes. La directive sur le détachement des travailleurs en Europe en est un exemple frappant. Censée aider à la mobilité temporaire des travailleurs européens, elle est devenue en 20 ans un instrument de dumping social entre travailleurs qui, à travail égal, n'ont pas de salaires égaux ni de cotisations sociales semblables. Quant à notre sécurité, il ne faut pas confondre politique migratoire et lutte contre le terrorisme. Les discours qui font l'amalgame entre migrants et terroristes islamistes ne font que nourrir le récit de l'État islamique, qui cherche à démontrer que les populations musulmanes ne sont pas les bienvenues dans les pays occidentaux.

Enfin, notre « identité », quelle qu'elle soit, ne peut certainement pas être garantie par des mesures qui nient les valeurs fondatrices de nos démocraties occidentales, ces valeurs mêmes qui représentent le socle des droits humains universels. Pourtant, la peur de l'autre reste le moteur des politiques migratoires exclusivement abordées dans une logique sécuritaire, au prix de violations graves des droits humains sur lesquels repose pourtant notre système de valeurs.



Proposer la Justice migratoire

Réunis pendant 6 assises dans toutes les provinces francophones de Belgique, citoyens et citoyennes ont réfléchi à proposer un nouvel horizon politique. Loin d'être une fatalité, le repli sur soi peut être combattu par des propositions positives autour de la Justice migratoire, qui allie la mise en place de voies sûres et légales de migration et le refus de la mondialisation débridée, celle-ci favorisant le dumping social dont les migrants et les citoyens sont les perdants. ●

1 Lutter contre les inégalités pour que chacun puisse vivre décemment là où il le souhaite

Personne ne choisit là où il naît. Chercher une vie plus digne, que ce soit parce qu'on fuit la guerre, les persécutions ou le manque de perspectives économiques, est une évidence pour celles et ceux qui le vivent au quotidien. Les inégalités sociales poussent aussi de nombreux migrants à chercher ailleurs ce qu'ils ne peuvent trouver chez eux. Ces inégalités sociales galopantes dans le monde sont aussi le produit de notre histoire et des mécanismes économiques à l'œuvre entre les pays du Nord et les pays du Sud. Comprendre notre histoire coloniale, notre passé, et mesurer l'impact des politiques européennes qui ne font qu'augmenter les inégalités dans les pays du Sud est l'une des étapes indispensables. Cela demande de négocier des accords commerciaux justes et de construire une justice fiscale internationale comme l'un des préalables en vue de réduire les inégalités, d'assurer à chacun un revenu digne et de permettre aux pays de bénéficier de ressources pour définir leurs politiques publiques. La lutte contre les inégalités sociales implique ainsi une meilleure répartition des richesses en garantissant la satisfaction des besoins de toutes et tous. Les conventions internationales relatives aux droits humains doivent devenir contraignantes, avec des sanctions appropriées en cas de non-respect. Le renforcement des juridictions en charge des droits humains doit devenir une priorité. On ne peut pas non plus oublier les inégalités sociales liées au genre ou à la diversité, qui ne permettent pas à tout un chacun de participer à la vie sociale et politique de manière équitable. Accepter la diversité, qu'elle soit de genre, de religion ou d'origine, renforce nos sociétés plutôt qu'elle ne les appauvrit. Vivre en paix exige également la fin du commerce des armes, qui alimente les conflits partout dans le monde. De même, vivre dignement là où on le souhaite exigera aussi de veiller à respecter le droit à l'alimentation au Sud et de stopper toute spéculation sur les denrées alimentaires. ●

2 Promouvoir des voies d'accès sûres et légales et mettre fin à la violence aux frontières

Étant donné la place des flux migratoires dans l'Histoire, nous décidons d'inverser la logique de nos politiques migratoires, de sortir de l'Europe-forteresse et d'envisager l'ouverture des frontières comme horizon politique et éthique. Sortir complètement d'une gestion sécuritaire et inhumaine des migrations exige a minima de respecter les engagements actuels sur les voies légales existantes. L'Europe devrait permettre l'accès à des visas courts séjours permettant une plus grande migration circulaire. La Belgique devrait accorder des visas humanitaires sur base de critères objectifs et transparents, plutôt que l'actuelle décision laissée à la discrétion du pouvoir exécutif.

Il faut revoir définitivement le règlement de Dublin au profit d'une véritable politique européenne d'asile et de migration fondée sur la coopération et la solidarité. La régularisation des sans-papiers devrait par ailleurs s'opérer selon des critères clairs et permanents. Les accords de la honte, liant l'Union européenne et des pays tiers tels que la Turquie, ainsi que les négociations avec la Lybie doivent cesser : l'aide publique au développement ne peut être instrumentalisée et détournée du financement des Objectifs de développement durable. ●

3 Instaurer l'égalité des droits pour toutes et tous & renforcer le vivre-ensemble

C'est au travers d'actions complémentaires que pourra s'instaurer un véritable vivre-ensemble. Le vivre-ensemble est conditionné par une vision à double sens où les rencontres sont centrales et soutenues. En termes de politique publique, cela nécessite une vision globale avec des dispositions à prendre en matière d'enseignement, de logement, d'emploi, de formations... En termes d'emploi, l'équivalence de diplômes et des qualifications devrait être facilitée pour que chacun puisse trouver un emploi en cohérence avec ses qualifications. Cela demande de s'atteler aussi à la prévention des discriminations à l'embauche. Le parcours d'intégration devrait être renommé « parcours d'accueil » avec un parrainage citoyen. Les cours de français doivent y être renforcés. D'un point de vue politique, le droit de vote des étrangers installés depuis longtemps en Belgique devrait être rediscuté afin d'élargir la participation politique. Enfin, chaque citoyen peut à son échelle favoriser la rencontre et l'accueil. Nous pouvons tous oser l'action personnelle, par exemple en participant aux initiatives locales solidaires. ●

4 Lutter contre les amalgames & les préjugés

La sensibilisation aux préjugés sur les migrations passe par l'éducation et la sensibilisation formelle - via les écoles - ou non formelles - via les ONG et mouvements associatifs. S'il est important de travailler dans les écoles, il ne faut pas pour autant négliger les entreprises, les services publics et les lieux de rencontre. L'objectif est de donner une information juste et étayée à tous les citoyens au sujet des migrations. La sensibilisation doit se faire dans un cadre respectueux et ouvert aux peurs et au vécu des personnes. Lutter contre les amalgames ne passera pas sans les rencontres sociales et l'émergence de moments formels et informels propices aux échanges et à la connaissance mutuelle. Il est nécessaire de rappeler l'histoire des migrations en Belgique. La sensibilisation passe tant par les médias, les organisations de jeunesse, les associations et l'enseignement que par le monde politique. En conclusion des Assises, nous réaffirmons qu'il n'est plus temps d'être pour ou contre les migrations ; il est urgent de les considérer comme un phénomène humain, celui-là même qui nous a permis de subsister jusqu'à aujourd'hui. Il est nécessaire que chacun réclame une réelle Justice migratoire, dans le respect des conventions signées par les pays européens qui, aujourd'hui, semblent avoir la mémoire courte. ●

CE TEXTE EST LE RÉSULTAT D'ASSISES CITOYENNES ORGANISÉES
DANS CHAQUE PROVINCE DE BELGIQUE FRANCOPHONE

DOSSIER



Liège, commune hospitalière ?

LÀ OÙ LES MIGRANTS SONT DES CITOYENS COMME LES AUTRES

Si les compétences en matière d'entrée, de séjour et d'éloignement des étrangers sont fédérales et que l'intégration est une compétence régionale, les collectivités locales sont néanmoins un acteur clef de l'accueil, de l'hospitalité et du respect des droits des migrants⁴⁰¹. Elles ont les capacités de créer un cadre qui permette d'améliorer l'accueil et le séjour des étrangers qui résident sur leur territoire et de sensibiliser leur population. En effet, les institutions communales, administrations, écoles, centres sportifs, CPAS, police... ont un rôle central dans la vie quotidienne. Si une ville en prend la résolution, elle peut faire la différence dans le parcours d'intégration : permettre aux personnes migrantes d'être mieux accueillies, aux sans-papiers de ne pas vivre dans la peur et aux demandeurs d'asile d'être soutenus dans leurs démarches. C'est pourquoi les communes méritent d'être poussées dans leurs efforts pour mettre en place une vraie politique d'accueil qui considère les migrants - quel que soit leur statut de séjour (demandeurs d'asile, réfugiés ou sans-papiers) - comme des citoyens à part entière, jouissant des mêmes droits que les autres, afin de leur permettre de faire partie intégrante de la vie locale.

C'est dans cette optique que la coalition sur la Justice migratoire, qui rassemble le CNCD-11.11.11, le CIRE, des ONG, les syndicats et de nombreuses autres organisations dont UniverSud-Liège, a lancé une large campagne d'interpellation à l'adresse des communes pour les inciter à se déclarer *Commune ou Ville Hospitalière*. L'objectif est de proposer une vision des communes où la peur, le rejet de l'«étranger» et le repli sur soi ne constituent pas l'unique horizon, et où solidarité rime avec rencontres, avec partage, avec dignité.

Plus concrètement, une commune hospitalière est une commune qui, par le vote d'une motion, s'engage *a minima* à deux niveaux : d'une part, à améliorer concrètement l'accueil des personnes migrantes sur son sol, quel que soit leur statut, et, d'autre part, à sensibiliser sa population aux questions migratoires. En clair, la commune hospitalière garantit, à son échelle, une politique migratoire basée sur l'hospitalité et le respect des droits humains et des valeurs de solidarité. À l'heure où nous écrivons ces lignes, deux communes - Vielsalm et Chièvres - ont chacune adopté une telle motion qui fait d'elles des communes hospitalières.

Liège, Ville hospitalière ?

La Ville de Liège, en comparaison avec d'autres villes et communes, se situe parmi les bons élèves. Depuis de nombreuses années, la Ville de Liège est relativement ouverte au dialogue et semble soucieuse de favoriser une politique d'ouverture envers les migrants : mémorandum avec une série de mesures concrètes pour améliorer l'accueil des migrants mais aussi la protection des sans-papiers, adopté par le conseil communal en 2007, soutien actif à l'occupation par des sans-papiers de l'ancienne gare de Bressoux en 2009, sensibilisation des agents communaux et du CPAS, contacts suivis avec les associations qui accompagnent les migrants avec et sans papiers... Nous ne pouvons que l'encourager à poursuivre dans cette voie. C'est pourquoi un collectif de citoyens et d'associations a élaboré une série de mesures à prendre par les différents services de la ville, reprises dans une proposition de motion. Ces mesures, si elles sont adoptées, amélioreront le quotidien des migrants sur le sol liégeois et permettront à chacun de trouver sa place au sein de la communauté liégeoise.

Vis-à-vis des migrants, le texte demande par exemple à la Ville de Liège de se montrer plus créative pour mettre à leur disposition des logements adaptés et abordables pouvant accueillir des

familles, ainsi que des logements d'urgence en suffisance pour les personnes dans le besoin - peu importe leur statut de séjour - et en particulier pour les femmes victimes de violences conjugales en séjour irrégulier. Une autre demande est que les occupations de sans-papiers, en tant que mouvements emblématiques et essentiels dans la lutte pour les droits des migrants, soient soutenues par la

Ville de Liège ou à tout le moins tolérées, ce qui est le cas pour l'instant en ce qui concerne l'occupation de Burenville.

Une autre proposition pour améliorer le quotidien des migrants est que la police opérant dans la Ville de Liège ne puisse en aucun cas arrêter des familles en situation illégale, les placer en détention ou les séparer en ne détenant qu'un seul membre de la famille. Cette protection devrait valoir également pour les familles en formation : grossesse et mariage en cours. De plus, en aucun cas une personne en séjour irrégulier venant déposer plainte parce qu'elle a été victime d'un abus ou de violence ne devrait recevoir un ordre de quitter le territoire, ni être arrêtée.

LA VILLE DE LIÈGE,
en comparaison
avec d'autres villes et communes
se situe parmi les bons élèves



ÉDITO

NORD & SUD

DOSSIER : JUSTICE MIGRATOIRE

ÉTUDIANTS SOLIDAIRES

La motion souligne également le fait que les moyens du CPAS devraient être renforcés pour mieux accompagner les réfugiés reconnus dans leur installation. Enfin, la Ville devrait créer davantage de classes « passerelles » pour l'apprentissage du français, et garantir le droit à l'éducation et à l'offre culturelle pour toutes et tous. Vis-à-vis de sa population, la Ville de Liège aurait également une mission de sensibilisation à remplir en encourageant, y compris financièrement, le corps enseignant des écoles communales et les dirigeants d'organisations de jeunesse, d'établissements et de centres culturels relevant de la Ville à sensibiliser leur public à la thématique de la migration. La Ville pourrait également soutenir les initiatives citoyennes et les bénévoles souhaitant venir en aide aux migrants (mise à disposition de lieux, matériel de communication...) et ce, en collaborant activement avec le réseau associatif très présent et actif à Liège.

Enfin, les associations et citoyens porteurs de la motion pour une ville de Liège hospitalière lui demandent d'interpeller les autorités belges compétentes et concernées pour qu'elles remplissent pleinement leurs obligations européennes en matière de relocalisation et de réinstallation des réfugiés, et même à en faire plus. Ils demandent également que la Ville de Liège se déclare solidaire des communes, en Europe ou ailleurs, confrontées à un accueil important de réfugiés.

De nombreux citoyens et associations sont déjà signataires de l'interpellation qui sera lue lors du conseil communal du 2 octobre prochain et qui reprend l'ensemble des propositions. Chaque citoyen est invité à y participer pour donner du poids à la demande. Si les autorités communales l'adoptent et mettent en place les mesures proposées, Liège pourra se déclarer commune hospitalière, là où les migrants sont des citoyens comme les autres. ●

COLLECTIF LIÉGEOIS POUR LA JUSTICE MIGRATOIRE



#01 LORSQU'ON PARLE DE MIGRANTS, L'ON VISE TANT LES DEMANDEURS D'ASILE, LES RÉFUGIÉS ET BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE, LES DÉTENTEURS D'UN TITRE DE SÉJOUR LIMITÉ ET ILLIMITÉ QUE, BIEN ENTENDU, LES SANS-PAPIERS.

DOSSIER



L'Université de Liège : partenaire actif dans le parcours de vie de réfugiés

Chacun de nous se souvient sans doute de cet automne 2015 où de nombreux réfugiés tentaient de rejoindre les pays européens, dont la Belgique. Les médias ont largement relayé les drames vécus par ces personnes qui ont dû tout quitter, souvent dans une urgence extrême, parfois au péril de leur vie et toujours dans la peur pour eux-mêmes et les membres de leur famille qui les accompagnaient ou restaient au pays. L'émotion fut vive au sein de la population belge; elle a fait naître des initiatives solidaires nombreuses et diverses pour assurer à ces réfugiés l'accueil indispensable sur les plans matériel, administratif et psychologique. L'actualité récente démontre hélas que de telles situations se reproduisent avec la même intensité et dans la même souffrance pour ceux qui en sont les victimes.

L'Université de Liège ne pouvait rester indifférente. En choisissant de s'engager dans le cadre de ses missions d'enseignement et de recherche, elle a pris le parti d'être un partenaire actif et durable dans le processus de reconstruction personnelle des réfugiés qui le souhaitent. Beaucoup d'entre eux, en effet, ont dû interrompre abruptement des études, une carrière profes-

sionnelle...; autant de projets de vie qui se retrouvent bouleversés. Comment se reconstruire? Comment renouer avec ses objectifs? Comment les aménager au regard des circonstances? Quelles perspectives envisager? Quid d'un nouveau parcours de vie pour le réfugié et ses enfants? Ces questions multiples et complexes font écho à des situations singulières réclamant une réflexion individualisée.

Consciente de l'importance de ces enjeux pour l'individu comme pour la société, notre institution a souhaité apporter son soutien à ces réfugiés afin qu'ils puissent construire un nouveau projet, se fixer des objectifs motivants et renouer avec la vie.

Dans cet esprit et sous l'impulsion des autorités, des membres de la Communauté éducative se sont mobilisés via la « Plateforme pour les réfugiés ». Dans la foulée, une Commission, pilotée par monsieur Didier Vrancken (vice-recteur à la citoyenneté) et monsieur Marco Martiniello (Directeur du CEDEM¹⁰¹), a été créée en vue d'initier et de coordonner diverses actions.



La création d'un bureau d'accueil s'est d'emblée imposée, avec la désignation d'un interlocuteur privilégié pour assurer un accueil personnalisé à tout réfugié désireux de se « reconnecter » à des activités d'apprentissage et à une vie d'étudiant. Pour ces personnes confrontées à un nouveau contexte de vie dont elles ne connaissent pas précisément les codes, il est essentiel d'avoir un accès facilité aux informations pertinentes sans avoir à faire du « porte-à-porte » pour les obtenir. Il est rassurant, en effet, de savoir d'emblée à qui adresser ses questions. À l'heure actuelle, plus de 250 personnes ont poussé la porte du Bureau d'accueil : un espace d'écoute, de parole et d'information qui fait la part belle à la réflexion quant aux conditions de réalisation du projet individuel de formation, et qui réoriente, le cas échéant, vers des services plus spécialisés. Ces rencontres permettent d'assurer une aide pour l'inscription à des cours isolés adaptés au profil des demandeurs, à des activités préparatoires ou encore à une inscription régulière - notamment une aide pour la constitution des dossiers en vue d'une admission.

Il est rapidement apparu que beaucoup de ces personnes, motivées à suivre des cours ou une formation à l'ULiège, ne possédaient pas une maîtrise de la langue française suffisante au regard de la complexité des matières dispensées et ce, même si elles ont pu bénéficier de cours organisés par d'autres organismes (services sociaux, ASBL...). Ce fut donc une priorité pour l'institution de proposer, en collaboration avec l'ISLV, des modules de cours de français intensifs permettant d'atteindre le niveau B2 requis avant de s'inscrire à des cours ; l'opportunité aussi de prendre ses marques par rapport à notre système d'enseignement. Le Bureau d'accueil participe activement à l'organisation de ces cours et assure un suivi en restant à l'écoute tant des étudiants que des enseignants.

Par ailleurs, pendant la période d'été où les cours sont interrompus, des tandems de conversation, constitués d'un réfugié et d'un membre de la Communauté universitaire, se sont créés sous l'impulsion du Bureau. Les deux parties du tandem se rencontrent au gré de leurs disponibilités et de leurs attentes : c'est l'occasion de développer ses compétences linguistiques, certes, mais aussi de découvrir l'autre, humainement et culturellement, voire de nouer des liens d'amitié.

Dans le même esprit, des parrainages par des étudiants de la même section sont proposés durant toute l'année académique ; de tels duos peuvent grandement faciliter l'intégration tant sur le plan universitaire que dans le « privé ».

Enfin, des activités socio-culturelles favorisant la rencontre et la mixité des réfugiés avec d'autres étudiants (atelier culinaire, soirée parrainage, journée de visite et de détente à la Côte belge...) sont organisées. Ces pauses, au contexte plus ludique dans un quotidien parfois difficile, semblent appréciées.

Ces activités font intégralement partie des missions citoyennes et des valeurs que l'Université de Liège entend assumer ; elles ont aussi un coût financier et de logistique humaine.

Nos autorités ont donc décidé de leur attribuer un budget spécifique. C'est ainsi que les cours intensifs de français, l'inscription aux cours isolés, l'accès aux supports de cours... sont gratuits. Au-delà de cet aspect financier, il faut souligner l'engagement personnel de membres de la Communauté universitaire de toutes catégories, sans l'appui desquels le Bureau d'accueil ne pourrait atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

Ce Bureau d'accueil travaille également en étroite collaboration avec la Commission « réfugiés » ; celle-ci se veut à l'écoute des besoins exprimés par les réfugiés afin d'y répondre le plus justement possible, dans le cadre qui est le sien et avec les moyens dont elle dispose.

Vivier de forces et de compétences, l'Université de Liège, qui réserve aux valeurs citoyennes une place de choix au cœur de son activité, reste ouverte à de nouveaux partenariats pour des initiatives, tant à l'égard des réfugiés (soutien psychologique, notamment) qu'à celui des centres d'accueil. Tout autre appui est également bienvenu : formations à la diversité culturelle, aux migrations internationales, bénévolat... Elle souhaite affirmer clairement qu'accueillir des réfugiés, leur ouvrir nos cours, leur tendre une main, c'est avant tout accepter de se laisser interpellé par des réalités différentes des nôtres et de les apprivoiser peu à peu pour construire un vivre-ensemble harmonieux et solidaire. En développant au sein de l'ULiège des activités qui permettent la rencontre d'hommes et de femmes d'horizons différents, c'est un monde de paix que nous essayons modestement de construire ensemble.

Les étudiants, enseignants et membres du personnel qui souhaitent s'investir dans les actions déjà menées ou souhaiteraient en proposer de nouvelles sont les bienvenus ; ils sont invités à se manifester à l'adresse actions-refugies@ulg.ac.be. Vous êtes déjà actifs sur le terrain ? Faites-le nous savoir ! ●

NICOLE TATON & CHRISTINE MEURENS

Adresses utiles

- Bureau - Ch. Meurens
- actions-refugies@ulg.ac.be
- www.ulg.ac.be/accueil-refugies

UN ACCUEIL
personnalisé à tout réfugié
désireux de se 'reconnecter'
à des activités d'apprentissage

ÉTUDIANTS SOLIDAIRES



Contre leurs murs, bâtissons des ponts !

Esperanzah, Esperanzah! Cette année encore fut exceptionnelle! Entre concert de MHD et cabarets d'art de rue, le festival nous a transmis sa lumière comme lui seul est capable de le faire.

Mais au-delà des danses et des accords de guitare, du côté du Village des Possibles la magie était également de la partie. Les collectifs citoyens, artisans et assoc' de divers horizons ont chacun et chacune pris part au florilège en devenant des bâtisseurs de ponts au-dessus des murs de toutes natures. Il suffisait de passer le parvis et de laisser s'ouvrir son esprit pour découvrir de nouveaux univers: prendre le pouls de l'occupation en Palestine, rencontrer le mouvement Liège Sans Pub et leurs différentes actions de désobéissance civile, découvrir les talents théâtraux du collectif de la Voix des Sans Papiers, le tout en dégustant un cocktail de « Chez Magda » acheté à prix libre... Pas question de devenir de petits Bisounours mais plutôt de changer les regards, en donnant aux festivaliers les outils nécessaires pour devenir eux-mêmes bâtisseurs de ponts.

Dans cet océan de possibilités, nous, volontaires d'UniverSud-Liège, nous nous sommes trouvés une petite place au Soleil. Nous avons envie de traiter de la question des stéréotypes, des origines et de notre rapport à l'Étranger. En effet, si nous sommes plusieurs à nous considérer comme citoyens à part entière du Royaume, nous nous sommes vite rendu compte que nos parents et grands-parents n'étaient pas forcément des Belges « pures souches » - si une telle chose existe. C'est donc armés de notre carte du monde et de ficelles que nous avons invité les festivaliers à retracer leur histoire migratoire. Force est de constater que dans un pays aussi petit que la Belgique, nous sommes une société cosmopolite, un beau melting pot de Français, d'Italiens, de Néerlandais, d'Anglais, mais également de Brésiliens, de Péruviens, de Mexicains, de Rwandais, de Congolais... De citoyens du monde!

ESPERANZAH !
cette année encore
fut exceptionnelle !

Créant sur notre carte une incroyable toile d'araignée, comme autant de ponts entre les pays et les continents.

Nous sommes également allés vers les festivaliers en leur posant cette question: « Quand est-ce la dernière fois que vous vous êtes sentis étrangers? ». Tous ont eu une histoire à raconter. À tous il nous est arrivé de débarquer dans un nouveau groupe, une nouvelle culture ou d'être stigmatisé pour une différence. Se replonger dans l'expérience, souvent douloureuse, c'est créer un pont avec les personnes qui arrivent en Belgique et se sentent étrangères. Carte et récits d'expérience ont été autant d'occasions pour chacun de prendre le contre-pied de certains discours qui créent des murs entre Nous et Eux, et de s'insurger contre des politiques de fermeture de frontières sous prétexte que l'on ne peut pas « accueillir toute la misère du monde. »

Nous sommes pétris de métissages, nous pouvons choisir de ne pas donner raison aux discours séparatistes. Nous pouvons devenir des bâtisseurs de ponts en lianes, creuseurs de trous dans les murs; nous pouvons prendre d'assaut les citadelles et choisir d'accueillir ceux venus d'ailleurs.

Esperanzah, Esperanzah! Encore une fois, nous avons pu y découvrir des artistes des quatre coins du monde. IAM, saltimbanques et tous les autres nous ont fait vibrer une fois de plus comme nulle part ailleurs. Mais entre concerts et verres de bière, nous nous sommes rappelé que nous allions résister! En dépassant nos préjugés, nous allons construire des ponts en béton armé! ●

CLAUDIA INGABIRE MUGANZI,
VOLONTAIRE UNIVERSUD-LIÈGE



Envie de :

- T'informer et te former ?
- Participer à des campagnes de sensibilisation ?
- T'investir dans un magazine ou une émission radio ?
- Découvrir des outils pédagogiques ?

EN SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
Un peu ? Beaucoup ? À la folie ? Ou juste un chouïa ?



REJOINS LE Groupe Université Solidaire !

Prochaine réunion : 6 novembre 2017 à 12h30

(Traverses des architectes, Bât. B3H)

Dis-nous si tu viens, on prévoit les sandwiches !

infos : claire.wiliquet@ulg.ac.be



GUS Groupe Université Solidaire
UniverSud-Liège



www.universud.ulg.ac.be

VOIX SOLIDAIRES RADIO

Une émission radio 100% solidaires
qui croise regards universitaire & associatif
pour nous donner envie d'agir !

TOUS LES LUNDIS
DE 16H30 À 18H30



Envie

de prendre la parole,
de devenir journaliste,
chroniqueur, reporter
ou technicien son ?

Contactez

Luca Piddu (luca.piddu@ulg.ac.be)
et venez vous former le lundi 16 octobre
à 16h30 dans les studios de 48:FM,
Place du XX Août 24!

